

Les Nouvelles de L'ACcRéPa

DÉCEMBRE 2022

NUMÉRO 92



ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE

<https://www.accrepa.fr>

[f accrepa](https://www.facebook.com/accrepa)





ALDEN est le seul fabricant d'antennes satellites pour véhicules de loisirs à développer ses propres systèmes de réception certifiés tout-en-un, ce qui nous permet de vous offrir:

- le maximum de cohérence et de sécurité (toute l'installation est ALDEN),
- une ergonomie ultra-simple: All-In-One (Tout-en-Un) = un seul appareil, une seule alimentation, une seule télécommande,
- de la sérénité sur le long terme (fiabilité éprouvée et reconnue), et la maîtrise des éventuelles mises à jour logiciels via une clé USB ou via OTA ou grâce à une manipulation simple et rapide que chaque utilisateur peut effectuer lui-même.

TV Satmatic AIO DVD HD Multisat Wide Screen 178°

Existe en 19", 22" et 24".

Carte Fransat HD livrée de série pour recevoir les chaînes nationales gratuites de la TNT, France 3 Régions, chaînes thématiques, locales et radios et offres payantes (SFR et BIS TV) et d'avantage de chaînes en clair et cryptées (bouquets Belge, Suisse...) sur d'autres satellites, sous réserve de compatibilité avec le module CAM et la carte à puce.

Disponible en versions Multisat Automatique, Multisat Manu Bip et Auxiliaire.

(1): Voir offres disponibles sur www.fransat.fr

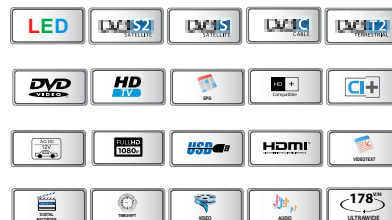
*: Carte non fournie, plus d'information disponible sur www.bis.tv

Existe en différentes tailles 19", 22", 24"

19" L 44 x H 27 x P 6,5 cm

22" L 50 x H 30 x P 6,5 cm

24" L 55 x H 33 x P 6,5 cm



SANS ABONNEMENT, TOUTES LES CHÂÎNES GRATUITES DE LA TNT HD



DES CHÂÎNES THÉMATIQUES, LOCALES ET DES RADIOS DES OFFRES TV EN OPTION⁽¹⁾





LE MOT DU PRÉSIDENT

Mes chers amis,

Nous nous sommes retrouvés à notre Assemblée Générale le 15 octobre 2022, et c'est avec une grande émotion que nous avons à cette occasion dit au revoir aux Fondateurs de notre Club :

Denise et André LECAM et Jeannine et Marc BEAURAIN.

Vous nous avez dit oui pour revenir l'année prochaine dans cette commune de Tourouvre. Merci à Monsieur Franck Poirier et toute son équipe municipale pour l'accueil qu'ils nous ont réservé.

Madame Fabienne Demeule nous a permis de découvrir une petite pépite « Notre Dame de Malétable ».

Vous vous êtes inscrits très nombreux lors de la présentation faite par Josiane des sorties 2023. Les programmes ne sont pas tous finalisés mais encore merci aux organisateurs.

Soyez nombreux à concrétiser votre inscription.

12 camping-caristes de notre Club ont participé au Forum des voyages à Saint Amand Montrond au cours duquel quelques informations nous ont été données :

- Les nouveaux adhérents bénéficient de trois mois gratuits à la revue « Le Monde du Camping-car ».
- Le Forum des voyages 2023 aura lieu le 8 novembre à « Saint Meen le Grand » près de Rennes, salle Louison Bobet
- 44^{ème} édition de l'EURO CC à Assisi en Italie du 7 au 11 juin et prolongation du 12 au 16 juin 2023.

Soyez également nombreux à représenter notre Club.

Un petit mot de circonstance pour la fin de cette belle année.



Il me tarde tant que le jour se lève
Pour voir si tu m'as apporté
Tous les Accrépiens que je vois en rêve
Et que je t'ai commandés...



En attendant 2023, je mets plein de bonheur et toute mon amitié dans vos petits souliers.

D.D.



VENTE CAMPING-CARS NEUFS & OCCASIONS - ACCESSOIRES / REPARATIONS TOUTES MARQUES

4 CONCESSIONS EN FRANCE POUR ENCORE MIEUX VOUS SERVIR

**POUR SES 20 ANS,
CARLOS LOISIRS VOUS INVITE À
DÉCOUVRIR SES MODÈLES 2022**

Dépot vente gratuit de votre véhicule, voir conditions sur place.

VENEZ DÉCOUVRIR NOS NOUVEAUTÉS 2022
Un large choix de camping-car sur un parc de 10 000 m²



Nos véhicules sont visibles sur l'ancien point de vente Essonne Caravanes.



42 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC - 91310 LONGPONT SUR ORGE - TEL 01 69 01 13 02
HORAIRES D'OUVERTURES : DU MARDI OU SAMEDI DE 9H30 à 12H et de 14H à 19H



ESPACE LOISIRS

Camping-cars, Caravanes, Accessoires

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry

mail : espaceloisirs91@gmail.com

Magasin d'accessoires et pièces détachées
Atelier Automobiles et Camping-cars



-10 % sur les accessoires
Réservé aux membres de l'ACcRéPa

Association Camping-Cariste Région Parisienne

17 Avenue de Lattre de Tassigny 56000 VANNES

 **06.66.88.13.66**

Courriel : **president@accropa.fr** Site Internet : **https://accropa.fr**

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture de Pontivy
sous le n° W782001836

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours
n° IM 075100284—Assurance MACIF n° 15195976

ANNONCEURS

ALDEN
AMI RESEAU
BRETIGNY GARAGE
CAMPING L'ESCALE
CARLOS LOISIRS 91
ESPACE LOISIRS
FELIX DES LYS
FRANCE PASSION
IMC CREATIONS
MATELAS CAMPING-CAR
MATT CHEM
MIDAS
PASS CAMPING CAR
RHUYS CAMPING CAR
SALAISONS DE PRADELLES
WATTELLIER LOISIRS

Nous remercions les annonceurs qui nous ont aidés à la réalisation de cette revue. Ils sont à votre service et vous réservent le meilleur accueil.

Vous pouvez retrouver ces publicités sur le site Internet.

Photos des illustrations ACcRéPa .

SOMMAIRE

Le Mot du Président	3
Sommaire	5
Conseil d'Administration	7

Actualités

Les nouveaux et plaque bleue	9
Ils nous ont quittés.....	11

Les Sorties

- Sorties FFACCC et autres clubs 12
- Sorties ACcRéPa 2023 13
- Le Croisic..... 14
- Le Morbihan 16
- La Fête du pain..... 18
- EURO CC 2023..... 22

Carnet de Voyage

- La Baie du Mont St Michel 26

Assemblée Générale

- Compte rendu 34

informations	43
Bulletin d'adhésion à l'ACcRéPa 2023	45
Conditions générales.....	46



RÈGLES DE PARUTION : « Les nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution en Mai, Septembre et Décembre avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents. Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis. Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non conforme aux buts de l'Association.



PASS CAMPING-CAR

Réparation, entretien, pose d'accessoires pour votre
Camping-car, Caravane, Bateau... !

Votre réparateur à Gisors 27140 :



Pour plus d'informations :

Port : 06 27 85 29 40 - Tél : 01 34 25 93 81

Mail : contact@passcamping-car.com - Site : www.passcamping-car.com

SARL unipersonnelle au capital de 7000€ - 7 ROUTE DE DELINCOURT - 27140 GISORS

R.C.S EVREUX 792 414 724

Une gamme écologique pour rénover et entretenir

Camping-car, caravane, van, fourgon et mobil-home

www.mattchem.fr



MATT CHEM LOISIRS

Demandez gratuitement le catalogue
par tél. au 01 42 53 73 73 ou par email : info@mattchem.fr
MATT CHEM : 37, rue de fontenay 92220 BAGNEUX

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'Assemblée Générale du 15 octobre 2022



Président d'honneur
Raymond LAPORTE



André COSTE



Jean-Claude MOUFFLE



Claudine COUSIN



Brigitte LE CALVEZ



Josiane ORGUE

André COSTE	Président	 06.66.88.13.66	costeandre56@gmail.com
Claudine COUSIN	Vice-Présidente Secrétaire Rédactrice Revue	 06.79.20.59.95	claudinecous1@gmail.com
Jean-Claude MOUFFLE	Vice-Président Responsable site Internet	 06.59.84.83.08	moufflejc@gmail.com
Brigitte LE CALVEZ	Trésorière	 06.08.06.08.01	brigittelecalvez@outlook.com
Josiane ORGUE	Coordinatrice des sorties	 06.27.42.03.19	renejosiane.orgue@gmail.com

Suspension pneumatique auxiliaire arrière

DUNLOP

Aussi pour châssis
AL-KO

Options de gonflage :

- ▣ Valves avec support
- ▣ Manomètres avec ou sans panneau
- ▣ Standard ou Spécial Tableau de bord
- ▣ Kit compresseur Haute Résistance



Ou ▣ Kit compresseur avec Réserve d'air



DUNLOP



Ressorts Renforcés pour l'Avant



CARSUPPORT
STABILISING LOAD SPRINGS

Ressorts Renforcés pour l'Arrière :

Ressorts auxiliaires
ou
ressorts de remplacement



Aussi :
KONI-FSD
pour
Châssis
AL-KO

Amortisseurs KONI-FSD

Nouvelle technologie pour
X250/X290 développée aux
Pays-Bas en collaboration
avec CARSUPPORT
Pour l'Avant et l'Arrière
Châssis à lames de ressort



**Renault Master X62 Movano
Nissan NV 400 Version déportée**



Coussins Ø 8"
Version renforcée



25 ans d'expérience !

La gamme la plus étendue disponible actuellement.

- ▣ Soulage vos lames de ressort et vos amortisseurs
- ▣ Confort et tenue de route très nettement améliorés
- ▣ Meilleure résistance au vent latéral
- ▣ Diminution de la consommation de carburant
- ▣ Les phares éclairent la route (non pas le ciel).

Indispensable si grand porte-à-faux, soute, crochet d'attelage ou porte-moto.



Systèmes hydrauliques nivellement automatique



Télécommande sans fil



Nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux ACcRéPiens et ACcRépiennes...

* Daniel et Lucienne AUGLET	33920	CIVRAC DE BLAYE
* Claude et Martine BAHIER	91760	ITTEVILLE
* Jean et Anna BALAU DE OLIVEIRA.....	91480	QUINCY SOUS SENART
* Alain et Christine CROIZET	44400	REZE
* Manuel et Corinne DE SOUSA RAULT	78114	MAGNY LES HAMEAUX
* Alain et Eliane LEVERRIER.....	77610	LES CHAPELLES BOURBON
* Gérard et Marie MONTHILLER MAT	95460	MOUSSY
* André et Marie Christine PELLETIER.....	77910	GERMINY L'EVEQUE

Bienvenue à l'ACcRéPa

LA PLAQUE BLEUE LE 15 OCTOBRE 2022



EQUIPAGE CROIZET



BRETIGNY GARAGE



- José DA SILVA et son équipe sont à votre disposition pour votre Camping-Car et Camping-Car Poids Lourds mais aussi vos véhicules légers
- Entretien révision, réparations diverses et Carrosserie
- Vente de Véhicules Neufs et d'Occasion
- Remise 10% accordée sur pièces d'entretien et usure

Au 9 rue du Roussillon
91220 BRETIGNY SUR ORGE

01.60.84.05.42

bretigny.garage@wanadoo.fr

ILS NOUS ONT QUITTÉS...



Nous avons appris avec tristesse le décès de notre ami Jean Martin, apprécié de tous les adhérents du Club, également organisateur de très nombreuses et belles sorties.

Très peiné par cette disparition nous apportons notre soutien à Françoise et lui présentons nos sincères condoléances.

Equipages Lecam et Beaurain



Nous avons appris le décès de Serge Dagonet. Il voulait revenir dans notre Club, et nous étions tous très heureux de les accueillir.

Nous sommes tristes de cette mauvaise nouvelle.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à Madeleine et sa famille.

André Coste



Sorties FFACCC et autres Clubs année 2023

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Séjour au camping Paradis	2 au 30 mars	Saintes Maries de la mer	CCC EST
C.A. de la FFACCC	4 au 7 avril	Balines (27)	FFACCC et CC18C
EURO CC	7 au 11 juin	ITALIE	FICM
Prolongation EURO CC	12 au 18 juin	ITALIE	FICM
Salon VDL	7 au 15 octobre	Villepinte	FFACCC
C.A. & A.G.	7 et 8 novembre	St Meen le Grand (35)	FFACCC et UCCF
Forum des voyages	9 et 10 novembre	St Meen le Grand (35)	FFACCC et UCCF

Nota : Dans la revue de notre Fédération « Vadrouille en camping-car » vous trouverez, à la fin, d'autres sorties ouvertes à tous les clubs.

Sorties ACcRéPa année 2023

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.



THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Sortie neige	15 au 22 janvier	Le Grand Bornand (74)	J-Jacques Mangeant
Le Croisic	5 au 10 mai	Le Croisic (44)	Equipage Le Cardinal-Coste
Sortie Creuse	20 au 27 mai	Circuit découverte	Equipages Verdin-Valencier et Cousin
Sortie Morbihan	23 au 30 juin	Circuit	Equipage Le Cardinal-Coste et Le Calvez
Avant La fête du Pain	9 au 12 juillet	Mensignac (24)	Equipage Le Cardinal-Coste
La Fête du Pain	13 au 15 juillet	Mensignac (24)	Equipage Le Cardinal-Coste
Sortie Jura	8 au 18 septembre	circuit	Equipages Calu et Orgue
Assemblée Générale	30 sept & 1 ^{er} octobre	Tourouvre (61)	Le bureau
La Martinique	octobre	Circuit	Equipages Bonnegrâce et Le Calvez
Saint Sylvestre	31 décembre		Equipage Le Cardinal-Coste



VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UNE SORTIE !

Contactez Josiane ORGUE au 06.27.42.03.19 afin d'obtenir « Le guide de l'organisateur » et réserver vos dates sur le planning.



CONTRAT de VENTE



SORTIE AU CROISIC

DU 5 AU 10 MAI 2023

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme	15 €		
Camping	78 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT

Avant le : 28 février

Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA

Nb de CC maxi : 25

Inscription et renseignement :
André COSTE – Janine LE CARDINAL
17, avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES

Portable : 06.66.88.13.66
E-mail : costeandre56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

La Fédération n'a pas encore finalisé les accords
avec la nouvelle compagnie d'assurance,
Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de votre compagnie.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10 €, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.

Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

SORTIE AU CROISIC



PROGRAMME DU 5 AU 10 MAI 2023

Organisateurs : André COSTE et Janine LE CARDINAL

<u>Vendredi 5 mai</u>	Accueil des participants à partir de 16h00 (Ne pas s'installer avant l'arrivée des organisateurs)	
	Pot de bienvenue	
<u>Samedi 6 mai</u>	Pêche aux éperlans au port du Croisic	
<u>Dimanche 7 mai</u>	Repas avec friture d'éperlans et huitres en entrée (Nous comptons sur les pêcheurs chevronnés)	
<u>Lundi 8 mai</u>	Repas moules (Au roquefort)	
<u>Mardi 9 mai</u>	Repas « FIDEOA ». Veuillez préciser lors de votre inscription si vous prenez ce plat en option. (Prix en fonction des cours des fruits de mer au mois de mai).	
<u>Mercredi 10 mai</u>	Repas à l'espagnol, balade à pied, vélo etc...	
<u>Jeudi 11 mai</u>	Dislocation pour ceux qui souhaitent partir.	
<u>Tarif du séjour :</u>	6 nuits de camping avec électricité	78 € par personne
	Frais de sortie	15 € par personne
	Total de la sortie	93 € par personne





CONTRAT de VENTE



LE GOLFE DU MORBIHAN

DU 23 AU 30 JUIN 2023

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | En cas d'urgence... | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme : 910 €			
1 ^{er} chèque : Acompte non récupérable	180 €		
2 ^{ème} chèque : Solde à payer	730 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 6 janvier 2023
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC maxi : 20
Inscription et renseignement :
André COSTE – Janine LE CARDINAL
17, avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES

Portable : 06.66.88.13.66
E-mail : costeandre56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

La Fédération n'a pas encore finalisé les accords
avec la nouvelle compagnie d'assurance,
Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de votre compagnie.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 360 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 360 €, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.

Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

LE GOLFE DU MORBIHAN – BELLE ILE EN MER

PROGRAMME du 23 au 30 juin 2023



Organisateurs : André Coste et Janine Le Cardinal, Brigitte et Daniel Le Calvez

Vendredi 23 juin : Arrivée des camping-cars à partir de 16h00 parking du « RACKER »

Pot d'accueil et présentation du programme.

Samedi 24 juin : Promenade au marché de Vannes : 12h30 repas (En option à la TABLE de JEANNE 28€ sur la place du marché)
Après-midi visite de la ville de Vannes en petit train. Retour au parking (soirée libre avec éventuellement apéro à l'ESPAGNOL...

Dimanche 25 juin : à partir de 9h00 départ pour la BISCUITERIE de la PRESQU'ILE
13, zone de Kerollaire Sarzeau
Animation avec réalisation de « Kouign - amann » par le pâtissier.
Départ pour le camping du « TINDIO » repas libre : après-midi : possibilité de faire du kayak prévoir les réservations au début du séjour) balade à vélo etc...

Lundi 26 juin : à 9h00 café d'accueil (avec crêpes et far breton) sur le charmant petit port de Kerners.
½ heure à pied du camping.
9h30 constitution de 5 équipages pour le « RAID NAUTIQUE sur le GOLFE du MORBIHAN » embarquement à bord de semi-rigides. Chasse aux trésors avec énigmes...
12h00 Dégustation d'huîtres avec muscadet à l'Île aux Moines
13h00 Déjeuner sur la terrasse du restaurant « le SAN- FRANCISCO » après-midi
balade libre sur l'Île au moine (à pied ou à vélo)
Le soir retour à Kerners avec le Passeur des îles.

Mardi 27 juin : 9h00 Accueil devant la capitainerie du port du Crouesty.
9h30 Embarquement à bord d'un maxi catamaran pour navigation en direction de l'île de Houat.
12h00 déjeuner au mouillage. (Possibilité de baignade eau entre 24 et 26°)
14h00 Navigation vers Belle île en mer.
17h30 court transfert à l'hôtel le « Grand large » sur la côte sauvage.
19h00 Apéritif sur la terrasse avec vue imprenable sur les falaises.
20h00 Repas 3 plats avec forfait vin. Nuit en chambre double.

Mercredi 28 juin : 7h30 Petit déjeuner à l'hôtel
9h30 transfert vers Palais pour récupérer les méharis
10h00 Découverte de Belle île en mer avec Road book (4 personnes par méharis)
12h30 pause déjeuner dans une crêperie sur le port de Sauzon.
14h00 poursuite de la découverte des plus beaux sites de Belle Ile
18h00 transfert en bateau à Port Navalo
19h15 Court transfert au camping du Tindio. Soirée repas à l'Espagnol

Jeudi 29 juin : Matinée libre
12h30 repas en commun (moules préparées par les organisateurs)
Après-midi balades libres au bord de mer

Vendredi 30 juin : 9h00 départ du Tindio pour le parking de la « Tome de Rhuy »
10h00 au plus tard possibilité de visiter le tour du château de Suscinio avec un départ en calèche (7,50€/pers) en option.
12h30 repas à l'espagnol
19h00 repas de clôture fin de soirée 24h maximum. (Soirée animée)

PRIX DU SEJOUR : 910€ / pers.

**2 chèques : Un de 180 € d'acompte prélevé le 15 janvier 2023 non récupérable
Le deuxième de 730€**





CONTRAT de VENTE



Avant LA FÊTE DU PAIN A MENSIGNAC (24)

Du 9 au 12 JUILLET 2023

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | En cas d'urgence... | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme	185 €		
Taxe de séjour pour la semaine (Chèque à l'ordre du Trésor Public)	5 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner **IMPERATIVEMENT**

Avant le : 15 mai 2023

Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA

Nb de CC : illimité

Inscription et renseignement :

André COSTE – Janine LE CARDINAL

17, avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES

Portable : 06.66.88.13.66

E-mail : andreco56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

La Fédération n'a pas encore finalisé les accords

avec la nouvelle compagnie d'assurance,

Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de votre compagnie.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10 €, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.

Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

LA FÊTE DU PAIN à MENSIGNAC (24)

PROGRAMME AVANT LA FÊTE DU PAIN

Avant la Fête du Pain, nous vous proposons les sorties découvertes du Périgord ci-dessous :

Arrivée samedi 8 juillet

(Pour les amateurs un grand loto est organisé samedi soir)

Dimanche 9 Juillet Randonnée pédestre : 2 parcours, 4 km et 8/10 km
Apéritif et déjeuner.

L'après-midi : Concours de belote pour les amateurs à 14 h.30

Lundi 10 Juillet ***Départ en car à 8 h.00***

Le matin : Visite du château des Milandes, demeure de Joséphine BAKER, avec spectacle de rapaces.

Déjeuner

L'après-midi : Visite des grottes de Domme, suivie de la découverte de Domme en petit train.

Mardi 11 Juillet ***Départ 8 h.30***

Le matin : Visite des grottes de Tourtoirac.

Déjeuner à la Ferme Auberge de Saint Rabier.

L'après-midi : Visite du Château de Hautefort, pays de Eugène LEROY (Jacquou le Croquant) 1836/1907.

Mercredi 12 Juillet ***Départ 8h.00***

Le matin : Visite de la filature de Belves.
Déjeuner.

L'après-midi : Visite de l'Abbaye de Cadouin.

FORFAIT : 185.00 € par personne (visites, transport en car, et déjeuners compris).

* Réponses souhaitées avant le **15 mai 2023** pour une meilleure organisation (chèques à l'encaissement en juillet 2023).

* Forfait Taxe de séjour pour la semaine (5 €, chèque à l'ordre du **Trésor Public**).

* ***En cas d'annulation, les pénalités sont les suivantes :***

De 30 à 15 jours avant le 08 juillet : 50 % ; De moins de 15 jours : 100 %

PS : Le Tour de France passe à Tocane St Apre (6 km de Mensignac) le vendredi 7 juillet.

Nous aurons plaisir à vous recevoir !



CONTRAT de VENTE



LA FÊTE DU PAIN A MENSIGNAC (24)

Du 13 au 15 JUILLET 2023

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | En cas d'urgence... | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme	160 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 15 mai 2023
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC : illimité
Inscription et renseignement :
André COSTE – Janine LE CARDINAL
17, avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES

Portable : 06.66.88.13.66
E-mail : andreco56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

La Fédération n'a pas encore finalisé les accords
avec la nouvelle compagnie d'assurance,
Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de votre compagnie.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10 €, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.

Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

LA FÊTE DU PAIN A MENSIGNAC (24)

**Association
Les Amis Du PAIN
Mr Lionel Boisseau
Chemin de planche
24350 Mensignac
Tel 0681438926**



33ème Fête Du Pain A MENSIGNAC En DORDOGNE

Comme chaque année, les amis du Pain organisent leur traditionnelle Fête du Pain à Mensignac. De nombreuses animations feront de ce village du Périgord blanc la meilleure idée de sortie familiale en Dordogne.

**Le SAMEDI 08 JUILLET A 20h45 MEGA LOTO
5000€ DE LOTS - 18h RESTAURATION & BUVETTE**

FORFAIT CAMPING CARS TARIF 160€ PAR PERS.

Avec 3 SOIREES EXCEPTIONNELLES !!!

- JEUDI 13 JUILLET 2023:

A PARTIR DE 15h OUVERTURE DE LA FETE

19h REPAS Avec 10 plats aux choix - Animation BANDAS

21h CONCERT NADAU Place ASSISE - FEU D'ARTIFICE

- VENDREDI 14 JUILLET 2023: REPAS MIDI (VEAU A LA BROCHE)

A PARTIR DE 7H VIDE GRENIER - BROCANTE Etc

12h REPAS VEAU A LA BROCHE & 19h REPAS Avec 10 plats aux choix

21h30 GUEGAN EN CONCERT Place ASSISE en 1er Catégorie - Feu d'artifice

- SAMEDI 15 JUILLET 2023:

A PARTIR DE 15h OUVERTURE DE LA FETE

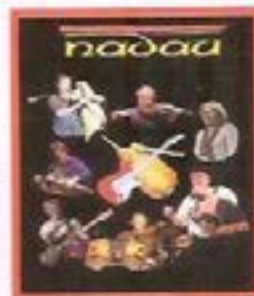
19h REPAS Avec 10 plats aux choix - Animation BANDAS

21h CONCERT TOTALEMENT 80 Place ASSISE en 1er Catégorie - FEU D'ARTIFICE

PENDANT LA FETE: Animations Divers GRATUIT... CIRQUE - VACHES

LANDAISES - BANDAS - THE DANSANT - BAL DISCO - MANEGES GRATUITS Etc...

**DANS LE VILLAGE MAGASIN SPAR ALIMENTATION OUVERT 7 JOURS SUR 7
PAINS - RAYON VIANDES - STATION SERVICE - PRESSE - LOTO - JEUX A GRATTER - GAZ**





Le CAMPER CLUB GUBBIO a.p.s. a le plaisir d'inviter tous les camping-caristes appartenant à la **FICM**, mais aussi les sympathisants, au **44^{ème} EURO CC** qui se tiendra en Italie à **Santa Maria degli Angeli, dans la ville d'Assise du 7 juin au 11 juin 2023.**

Assise est l'une des villes les plus célèbres qui a donné naissance à Saint François, le saint patron de l'Italie. Assise est une ville ancienne d'origine ombrienne. Elle a développée son importance sous l'Empire romain et, compte-tenu de son emplacement stratégique, elle était également très importante au Moyen Âge. En raison de la valeur son patrimoine historique et artistique exceptionnel, la ville fait partie de la liste des sites classés de l'UNESCO.

ADRESSE DU LIEU DE RÉUNION - VILLAGE EURO CC: Via di Valecchie - Santa Maria degli Angeli ASSISI (Perugia) – Italie. - GPS: N 43.055876 E 12.590278.

POUR CEUX QUI VIENNENT DU NORD:

Sortie d'autoroute A1: VALDICHIANA;
Suivre la direction PERUGIA;
Après Perugia, suivre la direction ASSISI;
Sortir de l'autoroute et suivre les indications pour Assisi - Santa Maria degli Angeli.

POUR CEUX QUI VIENNENT DU SUD:

Sortie de l'autoroute A1: ORTE-TERNI-PERUGIA;
Suivre la direction PERUGIA;
Après Perugia, suivre la direction ASSISI;
Sortir de la route principale en indiquant Assisi - Santa Maria degli Angeli.

L'arrivée des participants à Santa Maria degli Angeli (Assise), où se déroulera l'EURO CC, est prévue à partir de 9h00 le 07 juin 2023. Toutefois, un parking sera mis à disposition des personnes arrivant plutôt, sans accueil et/ou services à partir de 15h00 le 06 juin 2023.

Le 06 juin vers 10h00 aura lieu la réunion du Conseil d'Administration de la FICM dans la salle municipale médiévale mise à disposition par le Maire d'Assise, et dans l'après-midi l'Assemblée Générale.

7 mercredi

de 8h:00 à 18h:30	Arrivée et hébergement des participants sur le site de l'EURO CC à Santa Maria degli Angeli; Enregistrement des équipages et réception traditionnelle des dons pour les "colis humanitaires";
à 19h:00	Cérémonie d'ouverture du 44^{ème} CC de l'EURO; Toast de bienvenue dans le foyer du théâtre Lyrick; Ouverture du marché de la gastronomie et du vin dans l'EURO CC- Village; Soirée au village pour les participants: vente et dégustation de produits locaux disponibles sur les stands.

8 jeudi

de 8h:00 à 14h:00	Visites guidées pour les groupes, d'Assise, de la basilique d'Assise et de la cathédrale d'Assise.
de 14h:30 à 18h:00	Les visites guidées se poursuivent.
à 19h:00	Soirée musicale au Lyrick Theatre.

9 vendredi

de 8h:00 à 18h:30	Poursuite des visites guidées pour les groupes.
à 19h:00	Spectacle folklorique avec les agitateurs du drapeau d'Assise.
partir de 21h:00	Soirée dans le village pour les participants et apéritifs entre les clubs.

10 samedi

de 8h:00 à 18h:30	Dernières visites guidées pour les groupes.
à 20h:30	"Dîner de gala" dans le foyer du Lyrick Theatre et soirée musicale.

11 dimanche

de 10h:00 à 12h:30	Cérémonie de clôture du 44 ^{ème} EURO CC; Parade des clubs; Fin du 44^{ème} EURO CC et départ de S. Maria degli Angeli des équipages ne participant pas à l'extension.
--------------------	--

12 lundi

à 8h:00	Départ de S. Maria degli Angeli des équipages qui participeront à l'extension.
---------	--

La prolongation aura lieu du 12 au 18 juin 2023 dans les villes les plus caractéristiques de l'Ombrie, avec des excursions prévues des participants dans les villes de Gubbio, Pérouse, Orvieto, Bevagna. Certaines excursions sont prévues en bus avec un guide dans les villes de Spoleto, aux chutes de Marmore et au lac Trasimène.

Les participants à l'extension seront répartis en plusieurs groupes de 50 campeurs maximum chacun, regroupés autant que possible par pays et par club.

Les voyages accompagnés en bus seront également divisés en groupes, les participants étant regroupés autant que possible par pays et par club.

Les voyages programmés toucheront les mêmes lieux pour tous les participants inscrits, mais seront effectués avec une chronologie de visite différente, avec un début et une fin de "l'extension" à partir de lieux différents.

DÉROULEMENT DES VISITES POUR LE PREMIER GROUPE:

JUIN

12
LUNDI



- Arrivée des équipages dans la ville de **Gubbio**.
- Stationnement des campeurs sur le parking du Camper Club Gubbio, équipé du "camper service" (vidange des eaux grises, vidange des toilettes et chargement de l'eau).
- Visite guidée de la ville.
- Gubbio est une ville qui crée un paysage émotionnel fort. Fondée par les anciens Ombriens et fortement développée à l'époque romaine, elle conserve un fort caractère historique et architectural de la période médiévale. Cette jolie petite ville, située au pied d'une montagne, conserve des éléments architecturaux intacts de toutes ces périodes. L'amphithéâtre romain, la Piazza Pensile médiévale du Palazzo dei Consoli, le palais ducal, la cathédrale et de nombreux autres éléments architecturaux sont particulièrement intéressants.
- Des visites guidées et des spectacles folkloriques seront proposés.
- Les équipes passeront la nuit sur le parking.

JUIN

13
MARDI



- Arrivée des équipages dans la ville de **Perugia**.
- Stationnement des camping-cars dans le parking mis à disposition par la municipalité de Pérouse.
- Déplacez-vous vers le centre historique.
- Visite guidée de la ville.
- Il est impossible de visiter l'Ombrie sans connaître Pérouse, la capitale régionale. Les principaux monuments de la ville témoignent de son passé étrusque ainsi que de la typologie médiévale de son architecture. Le plan urbain du centre historique est remarquable, avec des rues et des places dont le tracé actuel est presque identique à celui des anciens vestiges étrusques et romains.
- Des visites guidées seront organisées.
- Les équipes passeront la nuit sur le parking.

JUIN

14
MERCREDI



- Arrivée des équipages dans la ville d'**Orvieto**.
- Stationnement des camping-cars sur le parking mis à disposition par la municipalité, avec "camper-service".
- Visite guidée de la ville.
- Les premières traces d'occupation humaine à Orvieto remontent au 9^e siècle avant Jésus-Christ. On en trouve les traces dans les grottes creusées dans le tuf sur lequel se dresse la ville actuelle. Les Étrusques se sont installés sur ce territoire jusqu'à son annexion au 3^e siècle à l'Empire romain. Avec le déclin de l'Empire romain d'Occident, au cours du Moyen Âge, la plupart des monuments d'Orvieto ont été construits, dont la splendide cathédrale édifiée en 1263.
- L'après-midi, visite libre d'Orvieto.
- Les équipes passeront la nuit sur le parking.

JUIN

15
JEUDI

- Arrivée des équipages dans le village de **Bevagna**.
- Stationnement des campeurs dans le parking mis à disposition par la municipalité de Bevagna, équipé d'un "camper-service".
- Visite guidée de la ville en collaboration avec les associations locales et la municipalité de Bevagna.
- Bevagna est l'une des plus belles villes historiques d'Italie, et ses origines remontent certainement à l'époque ombrienne et étrusque. Les Romains ont été les premiers à donner leur nom à la ville. Bevagna est située à la limite de la plaine de Foligno, près d'Assise, sur les pentes de collines cultivées d'oliviers et caractérisées par les célèbres vignobles.
- Les équipes passeront la nuit sur le parking.

JUIN

16
VENDREDI

- Transfert à Gualdo Cattaneo dans le "**Parco dell'Acqua Rossa**".
- Les camping-cars se garent sur le parking du parc Acqua Rossa, équipé d'un "camper-service".
- Apéritif de bienvenue.
- Journée à disposition des membres pour se détendre.
- Les équipes passeront la nuit sur le parking.

JUIN

17
SAMEDI

- Le matin à 8h30, transfert en bus pour une visite guidée des **chutes de Marmore** et de la ville de **Spoleto**.
- La **cascade Marmore** est située près de la ville de Terni. Il montre une chute spectaculaire d'eau artificielle d'une hauteur stupéfiante de 165 mètres.
La cascade des Marmore, construite par les anciens Romains, se compose de trois chutes, est la plus haute d'Italie et la plus haute cascade artificielle d'Europe.
- Pause déjeuner avec un sac offert par l'organisation.
- **Spoleto** est une importante cité romaine située dans la partie sud de la région de l'Ombrie, dans le centre de l'Italie. La ville compte plusieurs monuments importants, dont un théâtre romain, une imposante Rocca, une cathédrale et plusieurs églises importantes.
- Retour en fin d'après-midi au "Parc Acqua Rossa".
- Les équipes passeront la nuit sur le parking.

JUIN

18
DIMANCHE

- Le matin à 8h30, transfert en bus vers le **lac Trasimène** avec visites guidées de **Passignano** et **Castiglione del Lago**.
- **Passignano** est entouré de murs médiévaux, tandis que la nouvelle partie de la ville a été construite hors des murs, le long de la rive du lac. Malheureusement, de nombreux bâtiments de la ville ont été bombardés pendant la Seconde Guerre mondiale. Dans tous les cas, la nouvelle ville de Passignano vous offrira une belle vue sur le lac Trasimène.
- **Castiglione del Lago** est la plus grande des villes qui bordent le lac. Son centre historique préservé et ses vues sur le lac Trasimène sont particulièrement intéressants.
- Pause déjeuner offerte par l'organisation.
- Retour en fin d'après-midi au "Parco dell'Acqua Rossa".
- Les équipes passeront la nuit sur le parking.

FIN DE LA PROLONGATION



Rhuys Camping Car

Notre savoir faire ...



L'énergie

électricité, chauffage,
chauffe eau, énergie
solaire...



Les accessoires

réfrigérateur, télévision,
antenne ...



Le confort

solution de portage,
tractage, confort à bord...

Nouvelle adresse, pour mieux vous accueillir

Rhuys Camping Car
Zone de la Clé des Champs
56 190 MUZILLAC

Tél: 02 97 53 95 24

Mail: rhuyscampingcar@gmail.com



Du Mardi au Samedi
9h00 à 12h30
14h00 à 18h00



CHAMPAGNE
Felix des Lys

4 Rue Principale
LA CHAPELLE HURLAY - 51700 CHAMPVOISY

03 26 58 90 21 - 06 18 56 31 51

UN VERRE D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

FRANCE
PASSION

L'accueil des camping-cars dans l'espace rural



Fédération Française
des Associations et
Clubs de Camping Cars

du 5 au 12/09/2022

DECOUVERTE DE LA BAIE DU MONT ST MICHEL

DANIEL & BRIGITTE

GERARD & PATRICIA



18h30 Pot de bienvenue
à l'aire des îlots de st Malo



Belle
JOURNÉE



A special
DAY

Joyeux Anniversaire

Mariage





mardi 6 septembre



Saint Malo intra muros

Cité corsaire
fortifiée, entièrement
détruite en 1944 et
reconstruite
à l'identique



Les anciens
noms des rues
évoquent des
tas d'histoires.



2 jours sur place, en petit
train, bateau et à pied à la
découverte de la cité corsaire,

Mais attention

de rentrer avant la **NOGUETTE**
qui sonne le couvre-feu avant
le lâcher des 24 **MASTIFFS**
(chiens féroces, gardiens de la
cité durant 6 siècles).



SAINT MALO INTRA MUROS



LA CROISIERE dans la baie



Petit ciel bleu
au départ



gros grain
au retour



Visite commentée de
LA DEMEURE CORSAIRE



le 8 et le 9/09/22

SAINT BENOIT DES ONDES



Le matin, visite de la cabane
ostréicole de la famille
BOU TRAIS
Du naissain à l'huître dans notre
assiette 4 ans de manipulations
et de passion.



Après-midi libre, balade
à vélo le long de la côte,
visite de
la Maison de la baie :
"Mytiliculture
et découverte"
de Viviers-Cherruix.



DOLE DE BRETAGNE

samedi 10/09/22

Visite guidée
de la cathédrale
où nous avons admiré
de magnifiques reliques
et trésors



Le matin marché,
excellent restaurant
à l'hôtel de Bretagne avant
la visite commentée de
la ville (village étape).



CHERRUEIX

où nous attendons la charmante
Annabelle et son train marin.
Nous partons à 4 km de la côte
pour découvrir
la mytiliculture et les pêcheries
du moyen âge.



dimanche 11/09/22



Du naissain à la moule
dans notre assiette,
1 an de manipulations
et de passion.



dimanche 11/09/22

CHERRUEIX



LE MONT SAINT MICHEL

autrement, départ pieds nus et shorts de rigueur, dans l'eau à mi-cuisses ou les pieds dans la vase pour rejoindre le rocher de Tombelaine.

Explications de notre gentille guide. Plus de secrets sur les marées, les sables mouvants et les fabuleuses histoires de la baie.



lundi 12/09/22



Retour avec la navette au parking du restaurant pour le repas final très festif.



Gérard Brigitte



UN GRAND
MERCI



daniel patricia

aux équipages **PELHERBE Patricia et Gérard**
et LE CALVEZ Brigitte et Daniel
qui nous ont concocté
un circuit FORMIDABLE.

mise en page
Jocelyne L.
texte: Josiane O.

UN GRAND MERCI À NOS CHALEUREUX BRETONS

BRIGITTE, PATRICIA, GÉRARD ET DANIEL.

Nous pensions participer à la Route du Rhum, mais le grand âge de tous les participants a contraint nos organisateurs à revoir leurs prétentions !

Car personne n'avait de voilier « uniquement des camping-cars » et pour cause, ils flottent moins bien... même avec des voiles !

Dans la cité de **shamalow**, Oh, pardon, de **Saint MALO**...

Notre virée fut tout autre, nous avons embarqué et navigué devant les remparts, et profité de cette escapade pour inspecter les défenses, les îlots environnants surtout Pearl Harbour avec le souvenir de la bataille, on s'y serait cru, on peut rêver.

Daniel et Gérard accompagnés de leurs muses Patricia et Brigitte donnaient des ordres corsaires et le rhum les avait rendus assez incohérents.

La mer devenait houleuse et le capitaine et ses matelots d'un jour ont préféré rentrer au port... l'angoisse aussitôt retomba...

Un guide nous attendait pour nous faire découvrir sa belle ville avec l'histoire des corsaires armateurs.

Nous sommes restés « bouche bée » devant le grand bée de **Chateaubriand** sans oublier **Robert Surcouf** et **Jacques Cartier** qui nous a trouvé des cousins québécois...

Dans la joie et bonne humeur, nous avons visité une ostréiculture et, bien sûr une sympathique dégustation et de jolis commentaires de l'Irlande et son élevage d'huitres.

Nos organisateurs endoloris nous ont transportés à **Dol de Bretagne** où nous avons passé une superbe journée dans un restaurant sans reproche où les braillards se sont tus faisant oublier l'overdose de bouchées à la reine servies à l'actualité du soir.

A bord d'un T.V.R. (Train à Vitesse Réduite) nous avons savouré avec une guide passionnée qui nous raconta la vie des mytiliculteurs très pieux autour des moules sans les gâteaux...

Notre dernier jour a été l'apothéose de notre circuit, une randonnée dans la baie du **Mont Saint Michel**. Les vagues nous ont fait perdre pied, nous sommes allés voir le **rocher de Tomblaine** à en perdre haleine pour traverser le Couesnon, nous sommes tombés dans un trou normand sans le boire, et pourtant les effluves marins nous ont fait perdre la boussole et nous ont obligés à nous tenir les uns aux autres comme larrons en foire, et nous sommes devenus les pieds noirs du Mont Saint Michel.

Quelle journée mes aïeux, et quelle semaine... un grand merci à nos bretons bretonnants et détonants.

MILLE MERCI ET BRAVO, CELA RESTERA GRAVÉ DANS NOS MÉMOIRES...

ALAIN ET PIERRETTE

Verrous IMC Voyagez en SÉCURITÉ!

IMC-Créations



Fermez-vous
Aussi
de
l'Intérieur !

Verrou
Fourgon
Porte Latérale
ou Arrière !

Nouveau
Verrou
Coffre Intégré !

www.imc-creations.com

Camping-Caravaneige « L'Escale » au Grand Bornand (74)



Sur place : piscine intérieure, restaurant, salle de jeux, wifi, location de mobil homes et d'appartements
Une situation idéale pour les camping-castles : à 250 m du village et des commerces.



En été : au départ de nombreuses randonnées
En hiver : au pied des pistes de ski de fond et des bergeries en raquettes.
à 500 m des pistes de ski alpin
33 impasse du plein air 74450 LE GRAND BORNAND Tél : 04.50.02.20.69
contact@campinglescale.com

Commandez en ligne !

Matelas
camping-car.com



CHOISISSEZ
VOTRE MATELAS POUR
des NUITS de RÊVE

COMMANDEZ AUSSI
Sur-matelas, Drap housse,
protège matelas, isolateurs...

LIVRAISON à DOMICILE



N°1 DU CONFORT
EN CAMPING-CAR

www.matelas-camping-car.com
02 40 24 69 93 - 07 89 61 51 21

Coordonnées GPS: Latitude : 44.77594° Longitude : 1.88784°

PRADELLES Haute - Loire

BIENVENUE

Située aux abords d'un des plus beaux villages de France, Pradelles (43), l'Aire de la salaison vous accueille toute l'année sur une aire privée, clôturée et fermée par un portail la nuit, face à une boucherie-charcuterie proposant les produits du terroir. Fournissant tous les services, plein d'eau potable, vidange WC, vidange eaux usées, branchement électrique, l'Aire de la salaison dispose également d'un barbecue ainsi que des tables extérieures. Pour la modique somme de 2€, l'Aire de la salaison est un endroit à ne pas manquer.

«Endroit très calme, très accueillant. Le petit village de Pradelles est très beau. Michel du 37»

«Nous avons passé une agréable nuit, et au matin, nous nous sommes rendu au magasin en face où se trouvent de délicieux produits du terroir et un excellent accueil. Nous remercions.» Bob du 84

HALTE CAMPING CAR

AIRE DE LA SALAISSON

43 Pradelles

www.salaisons-de-pradelles.fr

ILS ONT PENSÉ À NOUS...



SUPER CIRCUIT, Belle organisation 30 familles
 belles images Cathy
 Souvenirs de la sortie de la Baie du Mont
 ST Michel = ST Malo - de Mont ST Michel
 Agnès et Daniel - Fabrice et Gérard - Sylvie et Pierre
 Brigitte et Daniel - Reine - Fernando Nicole
 Jean et Jeanne - Jeanne
 Anne - Jeanne
 Clotilde et Jeanne
 Trois belles promenades avec le train marin dans la baie - Nous et Jean - Claude
 Une sortie très agréable et une ambiance super Merci pour les organisateurs. Claire Jean - Claude
 François et Nicole Une soirée belle
 Super sortie très bien organisée
 Un grand MERCI
 Alain et Daniel
 Tout bien !!
 SNEZ - CHEANE
 Editions d'Art
 3 660081 000343



Assemblée Générale ordinaire du 15 octobre 2022

Présents :

Mesdames	Claudine COUSIN	Messieurs	André COSTE
	Brigitte LE CALVEZ		Jean-Claude MOUFFLE
	Josiane ORGUE		

MONSIEUR LE PRESIDENT DECLARE LA 25^{EME} ASSEMBLEE GENERALE OUVERTE A 15H10

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Nous sommes 52 équipages, 102 personnes, 12 pouvoirs.

Nous avons enfin passé une année normale avec de nombreuses sorties réussies comme je vous l'ai écrit dans notre dernière revue.

Il fallait seulement rajouter celle de « Bretagne » vous trouverez le compte rendu de cette belle randonnée dans notre prochaine revue, je dois vous rappeler que, grâce aux bretons de Saint Malo, le mont Saint Michel n'a pas été envahi par les Anglais !!!

Je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui nous ont concocté toutes ces belles sorties. Josiane vous présentera le programme pour 2023, qui reste à être complété.

Après plusieurs années difficiles et grâce au travail acharné des membres du bureau, de nombreux sponsors nous ont renouvelé leur confiance.

Cet apport financier nous permet de vous présenter une revue d'une excellente qualité. Félicitations à Claudine et son « poisson pilote » Alain, pour leur talent de graphiste.

La transition est facile pour vous dire que notre situation financière va bien grâce à « Picsette » qui a été influencée par le film « La folie des grandeurs » de l'or mon bon Seigneur, de l'or... aucune pièce ne sort sans son justificatif et surtout sous son contrôle. Brigitte vous présentera la situation comptable dans un instant.

Le salon du Bourget a fermé ses portes depuis quelques jours, merci à Jean-Claude Mouffle et Jean-Paul Silvestri pour leur investissement à l'occasion de cette manifestation. Ils pourront vous donner la tendance pour cette nouvelle année.

Nous pouvons maintenant envisager de penser aux projets à venir.

Il serait souhaitable d'organiser différemment notre façon de mettre en valeur notre belle association.

Jean-Claude effectue un travail remarquable sur notre site Internet qu'il essaie de faire vivre avec brio. Nous pourrions avec l'aide d'une ou d'un volontaire utiliser d'autres moyens pour nous faire connaître « réseaux sociaux, publicité, contact avec les professionnels pour se rapprocher des nouveaux utilisateurs de camping-cars. La réalisation d'une vidéo serait également une solution.

Nous appellerions ce ou cette volontaire « public relation », ils n'auraient pas la charge de contacter les sponsors.



Assemblée Générale ordinaire du 15 octobre 2022

Nous pouvons aujourd'hui souhaiter la bienvenue aux nouveaux adhérents :

- Christine et Alain CROIZET.

Encore merci pour être venus aussi nombreux à notre Assemblée Générale, et je vous souhaite un bon week-end.

LE RAPPORT MORAL DU PRESIDENT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT D'ACTIVITE (Josiane ORGUE)

Josiane fait le point sur les participations aux différentes sorties organisées en 2022 :

- Le ski.....4 équipages
- Moyaux 11 équipages
- Le Tréport20 équipages
- Seraincourt 18 équipages
- Le Croisic.....27 équipages
- EURO CC..... 10 équipages
- Prolongations EURO CC.....9 équipages
- Les amis du pain (9 juillet) 13 équipages
- Les amis du pain (13 juillet) 17 équipages
- La Bretagne..... 18 équipages
- Réveillon au Melrose..... 15 équipages

CALENDRIER PREVISIONNEL DES SORTIES 2023

- Le ski.....du 15 au 22 janvier
- Le Croisic du 5 au 10 mai
- La Creuse..... du 20 au 27 mai
- EURO CC..... du 7 au 11 juin
- Prolongations du 12 au 18 juin
- Le Morbihan..... du 23 au 30 juin
- Le Juradu 8 au 18 septembre
- La Martinique..... Octobre

Prévisions 2024 :

- Lot/Corrèzejuin

LE CALENDRIER DES SORTIES EST ADOPTE A L'UNANIMITE



Assemblée Générale ordinaire du 15 octobre 2022

RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER (Brigitte LE CALVEZ)

Résultat négatif de -1.344,12 € justifié par le déstockage de la boutique en lots pour la tombola, ainsi que le champagne et le repas du dimanche midi lors de la dernière Assemblée Générale offerts par l'Association.

RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES

Elisabeth GUIGNARD est absente, Michel W. lit le message d'Elisabeth qui confirme avoir contrôlé la comptabilité. Elle n'a relevé aucune anomalie et déclare que les comptes sont très bien tenus.

LE RAPPORT FINANCIER EST ADOPTE A L'UNANIMITE

SITE INTERNET (Jean-Claude MOUFFLE)

Le site a été mis à jour et simplifié pour les sorties. Sur la page d'accueil il y a la liste des sorties et lorsque vous cliquez sur une sortie cela ouvre directement le programme et le contrat de vente.

Jean-Claude fait un appel à l'aide pour le site internet, il aurait besoin d'un volontaire. Pascal CALU propose sa candidature.

BOUTIQUE (Claudine COUSIN)

Le stock commence à diminuer.
De nouveaux vêtements ont été prêtés par notre fournisseur.
Sept articles ont été vendus.

REVUE (Claudine COUSIN)

Rien à signaler, il faut des annonceurs afin de conserver la revue en couleur.
Je remercie les adhérents qui réalisent les comptes rendus des sorties.

LA FFACCC (André COSTE)

Le Forum des voyages 2023 devrait avoir lieu à Saint Meen le Grand (35).

FICM

L'EURO CC aura lieu à ASSISI en Italie du 7 au 11 juin 2023 avec prolongations du 12 au 18 juin. Inscriptions à partir du 1^{er} décembre 2022.

ASSEMBLEE GENERALE 2023

Le Président demande aux adhérents s'ils seraient d'accord pour faire la prochaine assemblée à Tourouvre. Réponse oui, unanime.
L'Assemblée Générale aura donc lieu à Tourouvre les 30 septembre et 1^{er} octobre 2023.



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Assemblée Générale ordinaire du 15 octobre 2022

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

André COSTE, Claudine COUSIN et Jean-Claude MOUFFLE sont en fin de mandat.

Ils se représentent.

Jean-Paul SILVESTRI a donné sa démission.

Le bureau se compose de 5 personnes :

- André COSTE.....Président
- Claudine COUSINVice-Présidente, Secrétaire, Rédactrice Revue
- Jean-Claude MOUFFLEVice-Président, Responsable site Internet
- Brigitte LE CALVEZ.....Trésorière
- Josiane ORGUE.....Coordinatrice des sorties

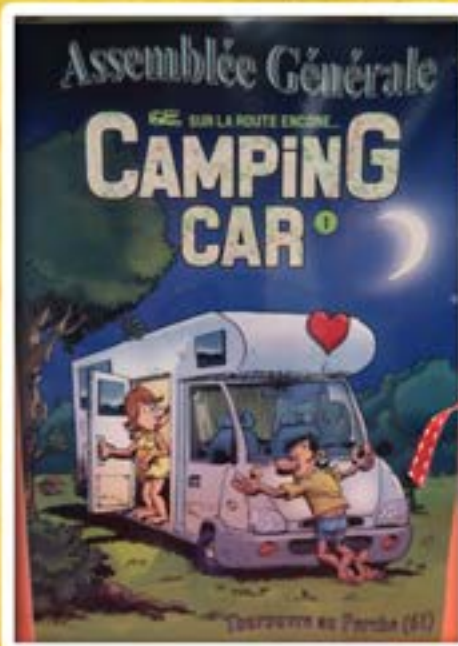
LE RENOUVELLEMENT EST ACCEPTE A L'UNANIMITE

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LE PRESIDENT LEVE LA SEANCE A 17H25



Assemblée Générale 2022

TOUROUVRE (61)



Hommage aux fondateurs de l'ACCRéPa



JP Silvestri
a démissionné du bureau



Remise de la plaque bleue aux nouveaux adhérents



DD lui remet un cadeau
en remerciement.



LA SOIREE DE GALA



JOYEUX
ANNIVERSAIRE



25 ans



Trouvez
le nombre d'oeufs
cachés dans
le panier



Les gagnants:
Alain Cousin
Roland Crépin



Remise
des nombreux lots
de

La TOMBOLA



lundi 17/09

Notre guide nous raconte l'histoire du curé qui a fait construire cette église au clocher surprenant .

C'est par un petit escalier en colimaçon et des échelles que nous arrivons au clocher puis à la grande verrière du sommet pour admirer les 3 statues géantes et le beau panorama .



MERCI

BRAVO à la municipalité de **TOUROUVRE**

pour cet excellent séjour très bien installés devant une superbe grande salle très agréable qui a contribué à la parfaite réussite de notre fête anniversaire et que nous réservons sans tarder pour 2023.

MERCI et BRAVO

à tous ceux qui se sont investis pour préparer cette fête mémorable pour le plus grand bonheur de tous les ACcRéPiens

Jocelyne et Jacques



REMERCIEMENTS DE DENISE ET ANDRÉ LECAM ET MARC ET JEANNINE BEURAIN



La fête est finie !

Une récupération nous a été nécessaire !!!

Nous avons passé un excellent séjour et avons été très gâtés.

Evidemment, nous nous attendions à un au revoir amélioré, mais pas à celui que vous nous avez concocté.

La surprise a été totale. Pour le cadeau, nous attendons début 2023 pour étudier une sortie qui plaira à tous les quatre.

Merci, merci, merci !!!

Bises pour toutes les dames et amitiés à tous.

Denise et André.

Jeannine & Marc BEAURAIN

2, rue de la Libération

77720 MORMANT

01 64 06 95 38

06 83 42 96 76

beaurain.marc@orange.fr

Mormant le 2 novembre 2022

Au Club ACcRéPa

*Son Président, Vice-présidents,
Et les membres du conseil d'administration.*

Jeannine se joint à moi, pour vous adresser du fond du cœur un très grand remerciement, des quelques jours passé ensemble lors de la 25^{ème} Assemblée Générale du club.

Ils ont été pour nous d'une très grande importance, nous rappelant la création de notre bébé « Le Club ACcRéPa » et en fêter son anniversaire, mais le plus pénible, c'est notre séparation avec vous tous.

Un très grand merci de nous avoir gâtés et comblés par vos cadeaux, ainsi que tous les bons souvenirs des moments passé en vos compagnies.

Jeannine

Avec toute notre amitié.

Lang

Les sorties suivantes ne sont pas encore finalisées, vous recevrez les programmes et contrats de vente dès que possible :

- Découverte de la Creuse du 20 au 27 mai
- Sortie dans le Jura du 8 au 18 septembre
- Circuit en Martinique en octobre



Je vous souhaite de bonnes
fêtes de fin d'année
et de belles balades
pour l'année 2023

**CLC WATTELLIER, LE SPÉCIALISTE DU CAMPING-CAR, DU
POIDS-LOURD, DE LA CARAVANE, DU VAN ET DU FOURGON.**



**GRAND CHOIX DE VÉHICULES
NEUFS ET D'OCCASION**
ESPACE POIDS-LOURDS



evasia **WTE** **kapu**

SERVICES
DE LOCATION



**ATELIER AGRÉÉ
FIAT PROFESSIONAL**

ATELIER MODERNE DE 1 600M² :
ENTRETIEN, CARROSSERIE ET MÉCANIQUE
SAV TOUTES MARQUES



**MAGASIN
CLC ACCESSOIRES**



CLC WATTELLIER
4 RUE DES ACACIAS
60290 RANTIGNY

TÉL. 03 44 28 84 50

sas-wattellier@wattellier.com

GPS : N. 49°20'8.522", E. 2°26'1.017"

AIRE DE SERVICE (EAU, ÉLECTRICITÉ ET VIDANGE)

WWW.CLC-LOISIRS.COM



Bulletin d'adhésion 2023

ACCREPA

Brigitte LE CALVEZ
(Trésorière)

1, impasse Alphonse DAUDET
56450 SURZUR

Tél : 06.08.06.08.01

@ : president@accrepa.fr

Site : <https://accrepa.fr>

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse Email :

N° de téléphone fixe : Mobile :

Enfant(s) de moins de 12 ans : OUI NON Année(s) :

Je certifie qu'aux rubriques J et J1 figurant au certificat d'immatriculation du véhicule me permettant d'adhérer, figurent les mentions respectives M1 et VASP.

Comment nous avez-vous connus ?

Loisirs : Attentes :

Quel type d'aide pouvez-vous nous apporter ? :

J'adhère à l'Association (ACCREPA), affiliée à la
FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS (F.F.A.C.C.C.)

Adhésion au Club.....	35.00 €
Cotisation à la FFACCC..... à déduire si vous appartenez déjà en 2023 à un club de la FFACCC	16.00 €
Cotisation à la Protection juridique Obligatoire contrat groupe	9.00 €
Frais de dossier	10.00 €
TOTAL à régler	70.00 €

Par chèque à l'ordre de « ACCREPA » que j'adresse au Club dont l'adresse figure en entête

Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite, à l'adresse ci-dessus, et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents.

Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques. En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'arsée, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.

Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : president@accrepa.fr

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre du forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dans tous, il est fait mention des conditions générales de vente, des modalités, des caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de sa émission. En cas de résiliation de contrat, le récepteur est tenu de rembourser sans préjudice des frais de dossier les frais qui en résultent. Lorsque des frais excèdent le montant affiché dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pampeyre 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multirisque Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le n° 15190879.

Elle bénéficie de l'agrément voyage n° IMOT5 900294

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1) donnent lieu à la remise de documents approuvés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-4 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des documents contractuels est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnées le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 241-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes : 1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

- a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
- b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure locale n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur du fuseau horaire approximatif du départ et du retour ;
- c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique ou d'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
- d) Les repas fournis ;
- e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contrat, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication préalable efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, si la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redimés ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant et le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requies pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au II de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résiliation du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résilier le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés ou, le cas échéant, de frais de résiliation standard retenus par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résiliation du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'il offre.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est lui-même conjoint du maître chargé du tourisme et du maître chargé de l'édition et des ventes. Cet article précise les informations relatives à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-4 : Les informations mentionnées aux 1°, 2°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-8.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter leur aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-13-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'incendie et ses coordonnées, soit son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comportant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes déposées et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 1831/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cocontractant qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Deux stipulations plus favorables au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ou plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de résiliation du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le taux de la ou des devises retenus comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de démission du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-8, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et appropriée, sur un support durable.

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résilié et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse toutes les sommes déboursées par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quinze jours après la résiliation du contrat, sans préjudice d'une dédommagement en application de l'article L. 211-12.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements dus en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résiliation acceptés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quinze jours ou plus tard après la résiliation du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'organisateur avait intervenu de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-13-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Résumé de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les bureaux et lieux de rendez-vous qui se tiennent pas ailleurs sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires peuvent fluctuer en quelques minutes en fonction de nouveaux conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires prévues à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses papiers d'identité, de son passeport ou de ses papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils doivent être en possession des documents nécessaires de sorte du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas prévu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées intervient à déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,
- de 30 à 25 jours du départ : 33 % du prix du voyage,
- de 20 à 6 jours du départ : 50 % du prix du voyage,
- de 7 à 2 jours du départ : 75 % du prix du voyage,
- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 participants ; Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modifié, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat. Pour tout changement causé de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chaque touriste à l'ordre de l'organisateur ou du club organisateur.

Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détournements ou vols du véhicule, des bagages, des effets, objets de valeur, bijoux, fournaux, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie. Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

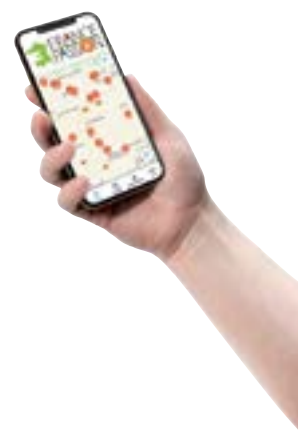
Les voyages et sorties proposées par les Clubs de la FFACCC peuvent être réservés aux voyageurs professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas réservés exclusivement et exclusivement aux membres organisateurs qui peuvent pour une part, il appartient à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans une sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'un animal de compagnie, intérêt pour une activité, obligation antécédente. Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas pu ou voulu prendre part, ou bien participants dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à un dédommagement ou remboursement qui réside à la discrétion du Club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du Club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des Clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relevant du cadre de l'assurance personnelle ou bien de la garantie juridique d'un contrat ou d'une chose, couvrant des articles 1302 - 1304 et 1305 du Code Civil. Cependant, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incidents, les désagréments, les gênes etc. subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de non-respect à ces préceptes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'endroit de l'incident un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de recidive l'organisateur pourra être amené à signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sera sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'annuler la sortie pour s'accommoder. Cette sortie sera alors interrompue et sera pas susceptible de donner lieu à un remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont il fait partie.

Mise à Jour le 20/06/2018



Créateurs de rencontres depuis 30 ans !



+ 2100 fermiers, vignerons et artisans vous invitent en camping-car

Tarif amical
27 € au lieu de 30 €



Le Guide des Étapes
+ Version Web + l'Appli



+ 240 nouvelles étapes

Livraison en Mars 2023
Après Mars, livraison sous 5 jours

france-passion.com

BON DE COMMANDE

Guide France Passion Edition 2023

MARS 2023 - PÂQUES 2024

Tarif Amical FFACCC

☐ Je demande mon inscription sur la liste des invités et je m'engage à respecter les "Règles d'Or" de l'accueil France Passion*

☐ Je suis déjà "Invité(e) France Passion" et souhaite renouveler mon adhésion

Mon N° de carte d'invité :

* à lire sur france-passion.com

Nom, Prénom

Adresse

Email

Mon club

Je règle 27 € (au lieu de 30 €) par chèque bancaire à l'ordre de France Passion.

FRANCE PASSION - CS 10057 - 84202 CARPENTRAS CEDEX

ETAPES RÉSERVÉES AUX CAMPING-CARS, FOURGONS ET VANS ENTIÈREMENT AUTONOMES (WC, EAU, DÉCHETS, ÉLECTRICITÉ...)



Tout l'entretien de votre camping-car

2 ponts spéciaux pour camping-car

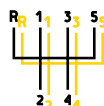
 POUR VOUS, ON
S'OCCUPE DE TOUT



Amortisseurs pièces
de direction



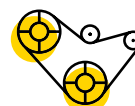
Climatisation



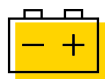
Embrayage



Pneus
été-hiver



Courroie de
distribution



Batterie



Refroidissement



Échappement
démarreurs



Vidange



Freinage

Midas Flins-sur-Seine
ZAC les Mériels
Tél. 01 85 74 27 42



POUR VOUS, ON SE DÉPASSE